



COMITE DEPARTEMENTAL SPORT ADAPTE DU NORD

DEFI SPORT ADAPTE AVESNOIS



Bondues, le 22 octobre 2019

Siège social : 7, Rue des Jacinthes
59330 Hautmont
Tél : 06.28.40.03.24
E-Mail : dsaa_59@live.fr
eric.cordelois@sfr.fr

**AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES,
AUX ETABLISSEMENTS**

Monsieur, Madame,

Le Comité Départemental Sport Adapté du Nord et l'Association Sportive Défi Sport Adapté Avesnois, 59/33, sont heureux de vous inviter **pour une Journée Activités Motrices,**

Le mercredi 27 Novembre 2019 de 9 h 30 à 16 h 00
A l'Espace Sculfort- Avenue Jean Jaurès à Maubeuge

Cette journée s'adresse aux adultes et jeunes titulaires d'une licence annuelle FFSA ou d'un Pass' Sportif d'un montant de **10,00** euros (accompagné d'un certificat médical de non contre-indication, modèle joint en annexe). Lors de cette journée les sportifs pourront pratiquer diverses activités comme le parachute, la sarbacane, le bit box hockey, le parcours gymnique, le speed ball, pétanque, tennis de table, tir à l'arc, curling, boccia etc..... , 38 ateliers seront proposés.

Un secteur activités motrices petite enfance sera ouvert pour la troisième fois (14 ateliers).

Un espace restauration sera mis à disposition pour le repas. ; chaque Association ou Etablissement apportera son pique-nique. Une buvette fonctionnera en permanence toute la journée.

Ci-joint : l'itinéraire, le déroulement de la journée, la fiche d'inscription aux épreuves ainsi que l'exemplaire type du certificat médical.

Les inscriptions sont à retourner à l'Association DSAA **avant le 22 novembre 2019**

Espérant vous y retrouver, recevez nos salutations sportives.

Le Président du CDSA Nord,

Pour l'As. DSAA

Christophe POLITO

Eric CORDELOIS

C.D.S.A. Nord
60 rue des Ravennes
59910 BONDUES

Tél : 03.20.03.65.84 E-Mail : ffsa59cd@wanadoo.fr FB : Comité Départemental Sport Adapté Nord

Agréé par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports. Membre du Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

ACTIVITES MOTRICES 27 novembre 2019

Parking de l'Espace Sculfort – Avenue Jean Jaurès – Route de Valenciennes à Maubeuge

Chaque Association est responsable de ses sportifs.

A partir de 9 h 30 : Accueil des participants :

- Vérification des inscriptions,
- Contrôle des licences,
- Contrôle des certificats médicaux notamment pour les non-licenciés (Pass' Sportif)

9 h 30 : Ouverture des ateliers

12 h 30 : Pot de l'amitié à l'Espace Sculfort suivi du pique-nique amené par chacun

13 h 30 : Reprise des ateliers

16 h 00 : Remise des récompenses - fin de la rencontre

Bonne préparation !!!



**CERTIFICAT MÉDICAL D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATIONS
À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES EN SPORT ADAPTÉ
SAISON SPORTIVE 2019-2020**

N° de licence FFSA :

Nom du club FFSA :

Je soussigné(e), Docteur

Certifie, après avoir examiné Mme, Mr

Né(e) le

Qu'aucun signe d'affection cliniquement décelable ce jour, ne contre indique la pratique de toute activité physique et sportive adaptée « hors compétition » que le licencié aura choisie (participation possible à des manifestations d'activités motrices, de sport loisir et de sport pour tous).

Qu'aucun signe d'affection cliniquement décelable ce jour, ne contre indique la pratique des activités physiques et sportives adaptées « en compétition », dans les disciplines suivantes (citer chacune des disciplines autorisées en compétition), que le licencié aura choisie :

-
-
-
-

Restrictions ou remarques éventuelles :

NB : pour les disciplines concernées par l'article A. 231-1 du Code du sport, modifié par l'arrêté du 9 juillet 2018, se référer à ce texte (alpinisme, boxe anglaise, plongée subaquatique, rugby, spéléologie, etc.).

Protection des données : Informations préalables

Les informations recueillies dans le présent certificat ont pour finalité l'obtention d'une licence d'une fédération sportive (article L. 231-2 du Code du sport). Ces informations sont enregistrées par l'association à des fins de saisie de la licence. Elles sont conservées pendant la durée contractuelle de la licence soit, à raison d'une saison sportive par l'association concernée et la date du certificat médical est mentionné dans le fichier informatisé tenu par la Fédération Française du Sport Adapté. Cette durée peut être prorogée dans le cas d'un renouvellement de licence (cf. page 2 du présent document). Le dossier du sportif comprenant ce certificat médical est également conservé à des fins d'archivage pendant une durée de 10 ans au maximum à compter du non renouvellement de sa licence par l'association concernée. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et d'un droit de rectification ou d'un droit de suppression des données vous concernant. Afin d'exercer ces droits, vous pouvez contacter l'association qui a saisi votre licence.

Fait à..... le

Signature et cachet du médecin :